

SNTRS-CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT

7 rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33- mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

EN BREF

N° 16 – 21 mars 2000

Mobilisation massive dans l'Education Nationale le 16 mars

Le 16 mars, les manifestations massives ont démontré le rejet de la politique du gouvernement et en particulier du ministre Allègre. Cette journée de luttes et de convergences du secteur public dans toute la France a été marquée principalement par une importante mobilisation des enseignants. Entre 200.000 et 300.000 manifestants dans toute la France : 35.000 à Paris, 20.000 à Marseille, 11.000 à Toulouse, 10.000 à Grenoble, 15.000 à Rouen, 5.000 à Caen, 12.000 à Montpellier, 3.000 à Strasbourg, plusieurs milliers à Lyon, ... On n'avait pas vu une mobilisation unitaire d'une telle ampleur depuis 1995.

La Recherche publique et l'Enseignement Supérieur ont pris toute leur place dans cette journée revendicative, bien que l'on n'ait pas retrouvé dans toutes les régions l'importance de la mobilisation du 25 janvier dernier.

Les luttes des personnels des impôts et du trésor public ont poussé le Ministre Sautter à retirer le projet de bouleversement de l'administration des Finances.

C'est un encouragement pour l'action dans tous les secteurs.

Journée d'action du vendredi 24 mars

Les annonces faites par le Premier ministre le 16 mars au soir ne répondent pas aux attentes des personnels : pas d'annonce de créations d'emplois statutaires, aucun plan de résorption de la précarité, rien sur l'amélioration du service public, rien sur la Recherche.

Dans ces conditions, les organisations syndicales nationales ont décidé d'une nouvelle journée de grève unitaire dans l'Enseignement et dans la Recherche.

Il faut maintenir la mobilisation, d'autant plus qu'aujourd'hui, 21 mars, le premier ministre doit annoncer son plan pour les retraites. Tout porte à croire qu'au nom de l'équité (sic) on va "harmoniser" les régimes par le passage à 40 annuités pour les fonctionnaires.

Dans ces conditions, le Bureau National du SNTRS demande aux sections de mobiliser sans attendre pour la journée du vendredi 24 mars, qui pourrait être aussi une journée de lutte dans toute la Fonction publique pour défendre le Code des pensions et les 37,5 annuités. La tenue d'assemblées générales partout est une condition de l'organisation de la mobilisation, en y proposant d'établir les revendications et de débattre des moyens pour les faire aboutir.

Le SNTRS appelle les personnels à participer aux actions régionales et à se rendre à la manifestation nationale à Paris, qui devrait avoir lieu à partir de 13 heures à la Bastille.

Nous transmettrons toute précision sur le lieu de rassemblement de la FERC-CGT dès que nous en aurons connaissance.

Les personnels du LURE ont d'ores et déjà décidé de faire grève le 24 et de participer à la manifestation à Paris. L'avis positif de l'Office parlementaire pour la construction en France d'un synchrotron de troisième génération les a confortés dans leur détermination à obtenir la construction de SOLEIL à proximité du LURE, dans le cadre des organismes et statuts publics.

Modification du décret organique CNRS

Le Bureau National a approuvé le vote négatif de nos représentants au CTP, qui avaient demandé en vain le report car le texte soumis ne tenait pas compte des modifications acceptées par M. Courtillot deux jours avant. Sur le fond, malgré quelques améliorations, l'économie du nouveau texte est celle de la loi sur l'innovation. Elle consacre la remise en cause de l'autonomie scientifique du CNRS et confirme la sous-représentation des personnels dans les instances, en particulier des ITA. L'apparent maintien des prérogatives des sections du Comité National ne doit pas faire illusion : le Comité national est de plus en plus contourné (voir la mise en restructuration de laboratoires pourtant renouvelés sans problème par le Comité national). Le Bureau National donne mandat à nos représentants au Conseil d'Administration de voter contre le 23 mars.

Conseil d'Administration du CNRS du 23 mars

L'appel à la journée du 24 mars, ne simplifie pas l'organisation d'une action au siège du CNRS lors de la tenue du CA le 23 à 14 heures. Une action est pourtant nécessaire, puisque à l'ordre du jour il y a le projet de modification du décret organique, le GIP IN2P3-CEA et d'autres GIP. Le Bureau National invite les sections de la région parisienne à envisager des délégations au Siège du CNRS et celles de province à envoyer des motions au Conseil d'Administration.

Un BRS doit être publié la semaine prochaine : analyse du projet de décret organique, articles sur le plan U3M, la restructuration du siège du CNRS, la restauration à Nancy, des comptes rendus du CA, CTP, CHS, CS. Sera également publiée la liste des candidats aux élections au Comité national.